

Sorl'Info

Bulletin municipal
de Saint-Sorlin de Morestel
Juin 2023

Chères Saint-Sorlinoises, chers Saint-Sorlinois,

Même si certains ont du mal à y croire, toutes les prévisions météorologiques sont unanimes : l'été qui approche s'annonce difficile ; sécheresse et canicules en seront les maîtres mots. On ne peut espérer y échapper.

Les maires sont tenus de s'organiser, chacun dans sa commune, pour faire face à cette situation de « risque majeur », sous l'égide de leur Préfecture respective. Pour Saint-Sorlin de Morestel, nous avons retenu deux priorités préoccupantes en telle situation : l'aide aux personnes vulnérables et le risque incendie (bois du coteau de La Frette et feux de broussailles n'importe où dans la commune).

Dans de telles circonstances, il est évident que la communication instantanée est primordiale. L'application « Panneau Pocket » mise à disposition des Saint-Sorlinois depuis quelques mois, répond à cette exigence. C'est par ce moyen que seront communiquées les consignes à suivre en cas d'évènement majeur. **C'est pourquoi, dans l'intérêt de chacun, je demande avec insistance à chaque habitant possédant un smartphone, de télécharger l'application « Panneau Pocket », et vous en remercie.** Vous trouverez le mode d'emploi au sein de cette édition de Sorl'Info.

Je demande également à tous ceux dont aucun membre de leur foyer n'a la possibilité d'accéder à internet, notamment nos aînés, ainsi qu'à ceux dont la santé précaire les rend vulnérables et qui vivent seuls, de laisser en mairie (de préférence par courrier signé) leurs coordonnées : nom, prénom, adresse et numéro de téléphone). Notre équipe sociale les contactera régulièrement en période difficile, et vous communiquera personnellement les consignes lors de problème de risque majeur.

Dans un souci d'organisation optimale et de gain de temps précieux en situation d'urgence, il convient autant que possible de privilégier l'option « Panneau Pocket ».

Enfin, pour toute urgence, voici le numéro de téléphone à contacter : 06 35 55 34 64. L'équipe municipale et les membres du CCAS vous assurent de leur entier dévouement, afin de vous permettre de profiter de cette période estivale sereinement.

Nicole Genin

- Ont été élu les délégués du conseil municipal et leurs suppléants qui auront pour mission de voter le 24 septembre lors des élections sénatoriales à la Préfecture. Titulaires : Maurice Cottaz, Simone Combet et Jacques Cuisnier. Suppléants : Nicole Genin, Geneviève Corbi et Pierre-Yves Durand.
- Une décision modificative du budget primitif a été actée, pour éponger une dette envers un bureau d'études ayant intervenu lors des travaux d'aménagement de la RD16 entre 2016 et 2019, pour un montant de 17 755 euros. Cette somme sera déduite du poste réservé à la reprise du mur surplombant la cour de l'école, et dont les travaux s'avéreront moins onéreux que prévu.
- Une subvention a été attribuée au CCAS de La Tour-du-Pin, pour participation aux frais de fonctionnement du Centre Olympe (ex Centre de Planification Familiale) ; plusieurs habitants de la commune s'y rendant. La participation communale est de 100 euros (barème selon le nombre d'habitants).
- Le sens de circulation du Chemin du Gros Châtaignier sera très prochainement mis en partie en sens unique. Un panneau «sens interdit» sera installé au niveau du chemin privé desservant les habitations N° 134 et 136. La circulation sera en sens unique entre la Route de la Frette et ce panneau,.
- La commune a instauré par délibération le « droit de préemption urbain » sur toutes les zones urbaines de Saint-Sorlin de Morestel. Le but étant de permettre à la commune de se positionner lors de certaines ventes immobilières si l'intérêt collectif prévaut.
- Une nouvelle requête a été déposée auprès du Tribunal Administratif contre la commune, dans le but de tenter d'annuler la décision du maire du 29 mars 2023, de ne pas faire droit à la demande du 14 mars 2023, de réviser le PLU approuvé le 20 juillet 2015, en vue du reclassement de la parcelle ZD166 en zone constructible.
- Lecture a été faite des lettres de remerciement des responsables d'associations (Club Diamant et Sorlin'gymn) pour la subvention octroyée par la commune.

Le procès verbal sera consultable après son approbation lors du prochain conseil municipal du 10 juillet 2023.



Distribution des colis ou restaurant de Noël : Changement !

Bonne nouvelle, l'espérance de vie progresse, notamment à Saint-Sorlin de Morestel ! Nous sommes donc de plus en plus nombreux à passer la barre des 70 ans. En conséquence, la municipalité se voit dans l'obligation de repousser l'âge limite d'obtention des paniers de Noël ou de la participation au restaurant de janvier.

Après mûre réflexion pour trouver la solution la plus équitable et réaliste financièrement, il a été décidé que chaque année, cette limite sera

augmentée d'un an. Et donc pour débiter, en 2023, seules les personnes de plus de 71 ans, pourront profiter du colis ou du restaurant. Nous vous remercions pour votre compréhension.

(À savoir, dans les villages alentours : la limite est d'ores et déjà fixée à 75 ans.)

Si vous avez de 71 ans à 99 ans cette année 2023,

nous vous remercions d'agir **dès maintenant** en nous faisant part de votre préférence **(panier ou restaurant)**.

Appelez ou laissez un message au 06 70 96 23 67, en spécifiant votre nom et prénom avant le 30 juin 2023 **(Les non-inscrits ne pourront être pris en compte)**.



L'école de Saint-Sorlin de Morestel recherche un **service civique pour la rentrée 2023-2024**. Nous recherchons une personne dynamique et volontaire prête à s'investir dans les nombreux moments de la journée auprès des jeunes enfants : accueil, temps de classe, sorties, ... Pour plus de renseignements vous pouvez contacter l'école au 04 74 80 01 17 ou par mail au ce.0381210j@ac-grenoble.fr.

La directrice de l'école, Céline Gaillard



Inscription à l'école maternelle publique 2023/2024 du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Saint-Sorlin/Vasselin

Il vous reste **jusqu'au 30 juin au plus tard** pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle. Retirez à l'accueil de votre mairie le formulaire de préinscription ou téléchargez-le sur notre site internet <https://saint-sorlin-de-morestel.fr/fr/>.

Réflex, l'équipe au service des jeunes (de 16 à 29 ans).



Pour trouver les lieux, dates et horaires où retrouver l'équipe :

https://linktr.ee/ReFLEX_Equipe_Jeunes

(Rubrique : où trouver l'équipe RÉFLEX ?)



Espace Naturel Sensible du petit Valency

Le samedi 3 juin 2023 a eu lieu notre sortie « nature » sur le site de l'ENS du Petit Valency où 13 participant(e)s ont fait la découverte avec un grand plaisir de la faune et la flore, en particulier de plantes rares endémiques de ce site, et écouté les grenouilles dans les différentes mares.

L'orcanette des sables est une plante protégée et présente naturellement sur ce site. Même si celle-ci n'est pas spectaculaire au point de vue du regard, c'est principalement elle qui a valu au site d'être reconnu comme un ENS.

Sur les 48 hectares du vallon de Valency faisant l'objet d'une veille écologique dont près de 5 en zone d'intervention (ENS à proprement parlé), plus de 450 espèces faunistiques et floristiques ont été répertoriées.

Cette visite de 1h30, animée par Jean-Marc FERRO de l'association LO PARVI, permet maintenant au site de n'avoir plus de **secret pour les participants**.

Merci à Jean-Marc pour cet après-midi très enrichissant et divertissant !



Le même jour, le samedi 3 juin 2023. Notre commune a organisé avec l'aide de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale, une sortie « Un brin d'nature » de

10h à 13h. Animée par Corine TRENTIN une Experte en flore, faune, animation nature et vannerie, 14 personnes ont participé à cette sortie et ont découvert :

- ❖ L'importance des plantes sauvages et des fruits dans la nourriture des premiers hommes. Nous avons retrouvé nos âmes de chasseurs-cueilleurs l'espace d'un instant.
- ❖ Les plantes comestibles : ortie, pissenlit....(recettes) et leurs propriétés. <https://www.laventureaucoindubois.org/>
- ❖ Les plantes qui soulagent (ex : plantain)
- ❖ Comment reconnaître les plantes grâce aux applications mobiles "Seek par iNaturalist" et "PlantNet Identification Plante" disponible sur appstore et Google play store.
- ❖ La découverte de quelques plantes sauvages communes de notre territoire, leurs usages et les interactions qu'elles peuvent avoir avec les insectes.
- ❖ La visite fort intéressante, de deux vergers Saint-Sorlinois, conservatoires de variétés anciennes, un situé à Vourouilles chez Monsieur CREPIN et l'autre chez Maurice COTTAZ.
- ❖ L'importance de garder des prairies, des zones fleuries, des tas de bois et de pierres pour la survie des insectes pollinisateurs et tous ceux utiles dans nos jardins.
- ❖ La découverte du lierre qui peut être envahissant mais qui est inoffensif pour les arbres qu'il n'étouffe pas contrairement à ce qu'on entend souvent, et qui s'avère très utile à la maison... Mais pas sur les maisons !
- ❖ Le tressage de tiges de plantes (ex : pissenlits, iris, etc.) pour fabriquer des cordelettes et des bracelets.



Merci à Corine pour sa belle animation, la visite a été passionnante, instructive et agréable. Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas le mercredi 20 septembre à la tombée de la nuit pour l'observation des différentes chauves-souris !



Vous prévoyez une fête ou un évènement ?

Vous pouvez faire appel à la location de matériel SIRGEMAFAL (Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de MATériels pour Fêtes et Activités Locales - Communes de Vézeronce-Curtin, Vasselín, Vignieu et Saint-Sorlin de Morestel).

Le syndicat vous propose :

- Des chapiteaux (6m X12m, 6m X 8m, 6m X 4m).
- Des chaises, tables, friteuse, plancha, podium, parquet...

Le matériel est à réserver par téléphone, lors de cet appel tous les renseignements tarifaires et conditions pour les habitants de la commune, vous seront communiquées.

Une convention est signée entre l'organisateur et un membre du SIRGEMAFAL. Appelez ou laissez un message à Maurice Cottaz au 06 86 62 08 96.

Téléchargez PanneauPocket, l'application de votre mairie



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de la commune en 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette ou scannez le QR Code
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de la commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape"

PanneauPocket.com

C'est cette application qui permettra de vous alerter et de donner les consignes à suivre en cas de situation à risque (canicule, incendie, restriction d'eau, etc.)

PanneauPocket, qu'est-ce ?

L'application mobile n°1 en France d'informations et d'alertes. Coupure de courant, alertes météo, fêtes du village, travaux sur la voirie... toutes les actualités autour de chez vous sont sur l'application PanneauPocket.

HORAIRES D'ÉTÉ

[DE LA SEMAINE DU 15 JUIN À LA
SEMAINE DU 15 SEPTEMBRE]

POUR TOUTES LES DÉCHÈTERIES :

LUNDI : FERMÉES	JEUDI : 7H30 À 13H
MARDI : 7H30 À 13H	VENDREDI : 7H30 À 13H
MERCREDI : 7H30 À 13H	SAMEDI : 7H30 À 13H

SAUF :

BIOL	LUNDI : FERMÉE	LUNDI : FERMÉE
	MARDI : 7H30 À 13H	MARDI : FERMÉE
	MERCREDI : FERMÉE	MERCREDI : 7H30 À 13H
	JEUDI : 7H30 À 13H	JEUDI : FERMÉE
	VENDREDI : FERMÉE	VENDREDI : 7H30 À 13H
	SAMEDI : 7H30 À 13H	SAMEDI : FERMÉE

**ST VICTOR
DE CESSIEU**

Message à l'attention des riverains du ruisseau de Valençay (RD16b - route de Dolomieu)

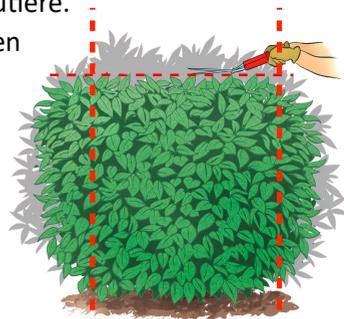
Nous attirons votre attention sur les précautions à prendre lors de vos travaux de tontes le long de ce ruisseau. **Surtout ne laissez pas les déchets se répandre dans l'eau !** Cela occasionne des bouchons dans les canalisations et un débordement du ruisseau, inondant la chaussée.

Des riverains peuvent être impactés, la sécurité routière en est aussi fortement compromise. Nous vous remercions de votre civisme et de votre compréhension.

Taille des haies le long des voies de circulation. IMPORTANT !

Nous avons publié un article il y a quelques mois proposant aux riverains intéressés de s'inscrire auprès de la mairie afin profiter du passage de l'élagueur en automne pour rabattre leurs haies sur l'alignement de leur propriété. Nous constatons cependant que certaines haies ne pourront pas attendre l'automne, leur végétation abondante impactant déjà la sécurité routière.

C'est pourquoi, nous remercions tout les riverains de bien vouloir vérifier si leurs haies n'occasionnent pas de gêne : visibilité pour la sortie des voisins, rétrécissement des voies communales, obturation d'un virage, débordement sur les trottoirs ou passages empruntés par les piétons... Le cas échéant, nous vous remercions de résoudre rapidement ces problèmes.





Le dossier de suppression des priorités à droite en agglomération avance, en partenariat avec le Département.

La commune a pris une délibération suivie d'un arrêté du Maire déterminant les carrefours concernés dans l'agglomération (route communale croisant une route départementale). Les conducteurs devront marquer un STOP aux carrefours suivants :

- Chemin du Château
- Chemin de la Croix
- Chemin de la Morthelaize
- Route du Supey
- Croix de la Rebergère
- Les cités

Le département se charge de la fourniture et de la pose des panneaux de signalisation (en amont et de position), ainsi que du marquage au sol.

Hors agglomération, c'est le Département qui décide du classement des carrefours et de la règle appliquée « STOP » ou « Cédez le passage ». Sont concernés les carrefours suivants :

- Chemin de Chamary
- Chemin transversal sous le cimetière de Vézeronce
- Chemin du Petit Brassard
- Chemin du Grand Brassard

Nous ne savons pas pour l'instant à quelle échéance ces modifications seront effectuées.

Quand au Chemin du Gros Chataîgnier, il sera prochainement mis en partie en « sens unique » (cf. La rubrique échos du conseil municipal)



Tour du Valromey Organisation (35ème édition)

Nous recherchons des bénévoles (signaleurs) pour assurer la circulation lors de la traversée de la commune. Si vous êtes intéressé(e)s et disponibles de 14h à 16h le vendredi 14 juillet 2023, nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître en mairie de Saint-Sorlin de Morestel le plus tôt possible.



Devise du Tour 2023 : « Nos juniors d'aujourd'hui sont vos champions de demain ! »

L'Ain Bugey Valromey Tour est dénommé communément dans le milieu cycliste « Le Valromey » ou encore TVO.

Cette année encore, cette épreuve regroupe une partie des meilleurs juniors mondiaux. Elle a permis tout au long de ces années de mettre en lumière un très grand nombre de coureurs qui sont devenus professionnels.

Pour en citer quelques uns, Mathieu Van Der POOL, Romain BARDET, Nans PETERS, et plus récemment Romain GREGOIRE (Triple champion de France juniors et champion d'Europe 2021), Cian UIJTDEBROCHS, Lenny MARTINEZ, ou Emil HERZOG, vainqueur de l'édition 2022 (et champion du monde juniors en 2022), qui sont actuellement tous dans des formations professionnelles.

Cette épreuve est la seule course en France réservée aux juniors sur 4 ou 5 jours de course. Cette année encore, les différents parcours proposés par les organisateurs mettront les organismes à rude épreuve.

**Du 12 au 16 juillet inclus - 5 jours de course - 5 étapes
et pas moins de 8330 m de dénivelé !**

- Départ le 12 juillet de Lagnieu, avec un « contre la montre » par équipe de 38 km et une arrivée à Lhuis.
- Le 13 juillet les coureurs rejoindront Champdor-Corcelles sur le plateau d'Hauteville pour une 2ème étape qui les emmènera à Belley avec un dénivelé de 1562m.
- 3ème journée avec une étape qui se déroulera sur le territoire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné avec un départ de Montalieu-Vercieu et une arrivée aux Avenières.
- ➔ **C'est cette 3ème étape Montalieu-Vercieu/les Avenières - 94.6 Kms qui passera au cœur de notre commune le vendredi 14 juillet 2023 entre 15h15 et 15h30. Saint-Sorlin est identifié point chaud, c'est-à-dire qu'il y aura un sprint !**
- 4ème étape le 15 juillet, avec un départ d'Artemare et une arrivée aux plans d'Hotonnes. Cette étape longue de 124,5 km sera particulièrement exigeante avec de nombreuses difficultés dont un dénivelé de 2780m.
- Le départ de la 5ème et dernière étape de cette 35ème édition, se déroulera en Savoie à Yenne, arrivée au sommet du Grand Colombier avec une montée par la route d'Anglefort.

Pour suivre en détail : <http://www.tvo.bike/ain-bugey-valromey-tour-2023/>



Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires

Pour vos déplacements urbain, pensez au car ! Pour toutes informations concernant vos transports, titres, tarifs et abonnements, l'antenne Iséroise des transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes se tient à votre disposition :

Centrale d'appels au 04 26 16 38 38 ou <https://carsisere.auvergnerhonealpes.fr/>

À noter : les inscriptions aux transports scolaires pour la rentrée prochaine sont ouvertes jusqu'au 19 juillet. Privilégiez l'inscription en ligne pour un suivi facilité et inscrivez-vous sans tarder ! À compter du 20 juillet, une majoration de 30 € par élève inscrit au transport scolaire sera demandée aux familles.



Règlement jeu concours Terre de Jeux 24

Dans le cadre de la journée olympique nationale et de la promotion du sport pour tous sur le territoire des balcons, il vous est proposé un challenge « Bouger Plus » :

- Réaliser un défi sportif autour de 2024 ou le chiffre 24 (ex : courir 2024m, faire 24 jongles avec un ballon), le prendre en photo et le publier sur les réseaux sociaux.
- Identifier la communauté de communes des Balcons du Dauphiné sur votre publication facebook et associer le #defi24balconsdudauphine (vous pouvez aussi nous envoyer un message privée sur la page FB des Balcons du Dauphiné pour nous avertir de votre défi !)
- Participez au jeu concours « Bouger Plus » (ouvert du 19 juin à 8h au vendredi 23 juin 20h) pour gagner :
 - 1 abonnement 10 entrées piscine adultes
 - Ou 1 abonnement 10 entrées piscine enfants
 - Ou 1 entrée piscine adulte
 - Ou 1 entrée piscine enfant

Tirage au sort le mardi 27 juin à midi !

Les résultats seront publiés sur la page Facebook des Balcons du Dauphiné ainsi que sur la page Facebook de la piscine des Balcons du Dauphiné.

Article suivi 4/4 - Législation concernant les urnes funéraires



Pour récupérer l'urne au crématorium vous devez obligatoirement indiquer la destination des cendres.

Si le défunt ou ses proches le désirent, la **dispersion des cendres cinéraires** est possible ailleurs qu'au « Jardin du souvenir » dans un cimetière. Cependant, cette pratique est très réglementée. La loi autorise la dissémination dans un nombre restreint de lieux :

- Dispersion en pleine nature : il convient d'effectuer une déclaration auprès de la mairie du lieu de naissance du défunt, en précisant le lieu choisi. Vous devez aussi avoir l'accord du maire de l'endroit où vous envisagez la dispersion. Si le disparu était Français, mais né à l'étranger, vous devez faire la déclaration auprès du service central de l'état civil.

C'est souvent le choix premier des familles car il vient conforter les volontés du défunt. D'un point de vue légal la notion de « nature » reste assez vague. Néanmoins, la circulaire du 14 décembre 2009 désigne les « *espaces naturels qui ne font l'objet d'aucun aménagement* ». Ce qui rend la dispersion possible en forêt, en mer, ou en montagne. Savoir toutefois que celle-ci est proscrite sur la voie publique, dans les champs ou tout autre espace cultivé, dans les jardins qu'ils soient publics ou privés – car le lieu doit être accessible en tout temps par toute personne qui souhaiterait rendre hommage au défunt.

- Dispersion sur un terrain privé : naturellement, vous devez obtenir l'accord du propriétaire. L'accord du préfet de la région est également requis.
- Dispersion en mer : il est impératif d'en faire la déclaration auprès de la commune du lieu de naissance, ainsi qu'à la mairie du port d'attache du bateau qui sera utilisé. Dans le cadre d'une *dispersion des cendres en mer*, quelques règles sont à prendre en compte. Il faut s'éloigner au minimum de 300 mètres du rivage. Pour une *immersion d'urne* contenant les cendres d'un défunt, le minimum d'éloignement d'un rivage est de 3 milles marins – soit un peu plus de 5km, hors des voies et espaces publics maritimes clairement balisés ou délimités (port, chenal d'accès, parc de culture ou d'élevage marin ...). Afin d'être en conformité avec ce type de dispersion, le choix de l'urne se portera sur une urne immersible et biodégradable.

En outre, même si la dispersion est possible en mer, elle est par contre interdite dans les étangs, lacs, rivières fleuves, ainsi que tous les lieux où les rives sont aménagées.

- Dispersion aérienne : pour le moment, il n'existe pas d'autre disposition légale que celle qui indique de ne pas déposer les cendres sur la voie publique. Autrement dit, vous devez faire le nécessaire pour que la dispersion ait lieu à distance des agglomérations et des axes routiers.



OLYMPE
Permanences
du Centre de Planification
de la Tour-du-Pin



Vous souhaitez parler en toute discrétion et confidentialité :

- ✓ De problèmes conjugaux
- ✓ De vous, quel que soit votre âge, la problématique, votre sexe...
- ✓ De vos enfants, particulièrement des relations avec vos adolescents
- ✓ De sexualité, contraceptions, IVG, Infections Sexuellement Transmissibles
- ✓ De violences... (qu'elles soient conjugales, intrafamiliales, au travail, à l'école...).

Une Conseillère Conjugale et Familiale du Centre de Planification de la Tour du Pin (tenue au secret professionnel) vous accueillera **gratuitement** pour vous écouter et vous aider au mieux.

Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous au 04 74 97 53 44 / 07 77 26 37 26 ou par mail à l'adresse suivante : nathalie.gallien@latourdupin.fr ou cpef@latourdupin.fr . Le centre vous répondra le plus rapidement possible.

De plus des permanences du centre de planification familiale auront lieu au **Centre Social Odette Brachet**, au 101 rue Jean-Baptiste Corot 38510 Morestel, le jeudi matin entre 9h et 12h, **le 22 juin et le 27 juillet**. Si besoin, de nouvelles dates seront ajoutées.

isère
LE DÉPARTEMENT



Gilles Patricot, Président,
et toute l'équipe de Saint-Sorlin en fête,
sont heureux de vous inviter à fêter

l'inauguration du four

dimanche 18 juin à 10h30
cour de l'ancienne école de Saint-Sorlin de Morestel

Pot de l'amitié à l'issue de la cérémonie

Le club Diamant vous informe que la réunion mensuelle toujours très conviviale se déroulera, pour tous les membres inscrits au club, le mercredi 21 juin 2023.

L'année se terminera en beauté, le 19 juillet par une sortie au restaurant, pour reprendre dès le 20 septembre 2023.



Nicole Gleize, présidente



La gym douce fait travailler les différentes zones du corps, en sollicitant les muscles sans jamais leur demander d'efforts violents !

Ce cours est adapté au public senior (renforcement musculaire, équilibre, mémoire et étirements), le tout dans la bonne humeur.

Il est proposé tous les mercredis de 17 à 18 heures, à la salle de motricité de l'école de Saint-Sorlin de Morestel, hormis pendant les vacances scolaires.

Venez nombreux et nombreuses, vous inscrire pour début septembre prochain !

Appelez au 06 26 82 37 10. Un cours d'essai gratuit vous sera offert lors de votre première visite.

Dessine et colorie la pizza de tes rêves !



Fermeture estivale de la mairie du 7 au 22 août inclus.

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.

04 74 80 12 31

secretariatssm@gmail.com

www.saint-sorlin-de-morestel.fr

Accueil

Mardi : 8h30/11h30 et 15h/19h

Mercredi : 8h30/11h30

Vendredi : 8h30/12h